



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

## CCAS DE DOMONT

Nombre d'Administrateurs  
en exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures  
le Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 6 mars, s'est réuni  
au Centre Communal d'Action Sociale, 18 rue de la Mairie,  
sous la Présidence de Marie-France MOSOLO, Vice-Présidente du C.C.A.S.

### ETAIENT PRESENTS :

Mme Marie-France MOSOLO, Mme Rolande RODRIGUEZ, Mme Laurence LUBET, Mme Marie-Claude BOISMARTEL,  
Mme Véronique DELMASURE, Mme Chantal MEJASSON,  
M. Frédéric HOUSSAIS (arrivée à 19h12)

### ABSENTS EXCUSES :

Mme Marie DABIN, M. Frédéric BOURDIN

## BUDGET CCAS

### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5,  
VU le compte de gestion 2022 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,  
VU le compte administratif 2022 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,  
VU le Budget Primitif 2023 du CCAS soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,  
VU la nécessité d'affecter de manière définitive le résultat 2022 au budget primitif 2023,

**APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration,**

**A l'unanimité**

**APPROUVE** l'affectation définitive du résultat et la reprise des résultats de l'exercice 2022 du budget primitif CCAS 2023 en sections de fonctionnement et d'investissement suivant le tableau joint en annexe et comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2022 de 62 755,56 €uros : recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté »
- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2022 de 27 329,05 €uros : recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa : **27 MARS 2023**  
Télétransmission au contrôle de légalité le : .....

Publication le : **27 MARS 2023**

Notification le : **27 MARS 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

Marie-France MOSOLO,  
Vice-Présidente du CCAS

Signé – par délégation

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.*

*La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.*

*La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## Fiche de calcul du résultat définitif 2022 Budget CCAS

Fonctionnement

	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat de fonct. *
Exercice 2022	96 527,60	122 007,03	-25 479,43	27 329,05
Résultat reporté N-1	52 808,48		52 808,48	
<b>Résultat</b>	<b>149 336,08</b>	<b>122 007,03</b>	<b>27 329,05</b>	

Investissement

	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat d'inv *
Exercice 2022	9 917,04	3 605,97	6 311,07	62 755,56
Résultat reporté N-1	56 444,49		56 444,49	
Restes à réaliser*			0,00	
<b>Résultat total avec RAR</b>	<b>66 361,53</b>	<b>3 605,97</b>	<b>62 755,56</b>	

\* hors prise en compte des restes à réaliser

<b>Résultat global</b>	<b>90 084,61</b>
------------------------	------------------

Affectation et reports sur 2023

Affectation 1068	0,00
Report en Fonctionnement	27 329,05
Report en Investissement	62 755,56